Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 29 (1958)

Heft: 11

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un examen sommaire des chiffres du 3e trimestre 1958 indique une subite aggravation de la situation de juillet à août, puis une légère détente de août à septembre. Le nombre de 335 chômeurs pour tout le canton en août est un maximum. Il est retombé à 287 en septembre. Celui des chômeurs partiels a atteint son maximum en août également avec 1044 pour descendre à 835 en septembre. Pour le Jura seul, ces chiffres sont de 152 chômeurs complets et 665 chômeurs partiels en août et de 145 complets et 676 partiels en septembre.

Les 2/3 des chômeurs complets et la presque totalité des chômeurs partiels appartiennent à l'horlogerie. La récession est donc tout particulièrement sensible chez nous. Pour l'ensemble du pays, elle ne présente encore rien d'alarmant, puisque pour 1900 chômeurs nous avons encore 300 000 ouvriers étrangers.

De toute part d'ailleurs, on entend des sons de cloches optimistes. Les premiers signes de convalescence des branches industrielles touchées par la récession sont perceptibles non seulement en Suisse, mais en Europe et en Amérique.

Il est bien certain qu'une branche industrielle sera d'autant moins vulnérable qu'elle conservera une plus grande souplesse d'adaptation. Cette souplesse est nécessaire quant aux produits, aux techniques de fabrication et aux prix. Elle est d'autant plus indispensable que les marchés à prospecter sont plus nombreux, plus grands et plus divers.

Nous avons pleine confiance dans le savoir et l'énergie de nos chefs d'entreprise et nous savons qu'ils s'efforcent d'adapter leur production et leurs prix à des conditions nouvelles, bien que, pendant la haute conjoncture soutenue, ils n'aient peut-être pas eu le temps de se préoccuper d'autre chose que de satisfaire une clientèle exigente quant aux délais de livraison.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le rapport de gestion de la Société générale de l'horlogerie suisse. — La Société générale de l'horlogerie suisse S. A. ASUAG (société holding contrôlant les fabriques de l'ébauche et des parties réglantes de la montre), vient de publier son 27e rapport de gestion pour l'exercice s'étendant du 1er juillet 1957 au 30 juin 1958. Il y est question en particulier du ralentissement économique.

Il convient de distinguer, relève ce rapport, lors de l'analyse des reculs enregistrés, entre causes conjoncturelles et causes structurelles. Dans le premier cas, qui correspond à la situation du marché des Etats-Unis, on peut s'attendre à une augmentation des rentrées de commandes en fonction de l'amélioration de la situation économique. En revanche, si l'on prend l'exemple de l'Inde, où la fermeture totale de la frontière à l'importation de montres est une mesure prise par suite du déficit de la balance des paiements, on doit s'attendre à une longue période de difficultés.

Après les années de développement extraordinaire de 1953 à 1957, le recul des exportations horlogères pendant le premier semestre 1958 a été particulièrement sensible. Ces exportations représentaient au
1er semestre 1958 : 514,7 millions de francs,
1er semestre 1957 : 587,0 millions de francs,
1er semestre 1956 : 531,9 millions de francs.

Malgré le recul intervenu, le chiffre de 1958 dépasse néanmoins de 43,7 millions celui de la période correspondante de l'année 1955. Il ne faut pas oublier que les années 1956 et 1957 ont permis d'enregistrer des accords et que depuis la dernière guerre, l'industrie horlogère a déjà dû supporter deux reculs, ces derniers ayant été, il est vrai, plus faibles que la régression actuelle.

La concurrence étrangère

En relation avec le recul des exportations pendant le premier semestre 1958, diverses comparaisons ont été faites quant à la part de la Suisse à la production mondiale de la montre : ces comparaisons étaient parfois fondées sur des chiffres mal interprétés et le rapport de l'ASUAG tente de remettre les choses au point.

Une importante concurrence étrangère a toujours existé. En raison des interruptions qui ont eu lieu dans la production horlogère des pays impliqués dans la dernière guerre, la Suisse a bénéficié passagèrement d'une position privilégiée, mais qui devait se modifier rapidement devant le développement technique de la concurrence étrangère.

On ne devrait dès lors jamais baser les comparaisons sur ces années extraordinaires, mais sur celles caractérisées par une production normale. Tel est par exemple le cas si l'on met en regard la production mondiale de montres de l'année 1937 avec celle de l'année 1956 : 1937, 48 millions de pièces ; part de la Suisse :24,5 millions de pièces. 1956, 82 millions de pièces ; part de la Suisse : 41 millions de pièces.

Après dix-neuf ans, la part de la Suisse à la production mondiale est donc restée inchangée. Il est cependant indéniable que la qualité de la production étrangère s'est en général améliorée et que, sur bien des points, elle s'est notablement approchée du niveau moyen de la fabrication suisse. D'autre part, les progrès réalisés dans la fabrication de pièces détachées ont rendu les industries horlogères étrangères moins dépendantes de la Suisse qu'elles ne l'étaient autrefois.

Evolution nécessaire

Les conditions de concurrence sur le marché mondial deviennent de plus en plus sévères. L'industrie horlogère suisse devra s'adapter rapidement aux circonstances qui évoluent. Sur le plan technique, elle est sans doute en mesure de mener la lutte avec succès ; il ne faut cependant pas que des dispositions légales ou conventionnelles, qui sont dépassées par les événements des dernières années, empêchent l'industrie horlogère de déployer toutes ses forces et de se servir de tous les moyens à sa disposition pour défendre sa position mondiale. Diverses prescriptions et ententes qui ont le caractère de mesures de protection furent prises à une époque où l'industrie horlogère passait par une

grave crise économique. En fonction de la concurrence internationale, elles ne sont aujourd'hui plus guère à leur place. Il convient de les réviser, de les assouplir et de fournir un plus large espace au libre jeu des forces économiques. Cela mènera nécessairement à une collaboration plus poussée et à une coordination des efforts.

A côté du rétablissement désirable de certaines libertés, la concentration des forces sur le plan technique et financier permettra à la longue à l'industrie horlogère suisse de maintenir sa position reconnue aussi bien sur le plan technique que sur le plan commercial.

Recettes fiscales et compte financier de la Confédération. — Les recettes fiscales de la Confédération ont atteint pour le premier semestre de 1958 1,28 million de francs contre 1,06 million pour la période correspondante de 1957. Les recettes du deuxième trimestre se situent à elles seules à 762,8 millions de francs contre 547,2 millions l'année précédente.

Dans l'ensemble, le compte financier de la Confédération fait ressortir pour le deuxième trimestre des recettes de l'ordre de 869 millions de francs contre 625 millions l'année précédente, alors que les dépenses ont augmenté à 575 contre 484 millions de francs. L'excédent du compte financier était pour cette période supérieur à celui du deuxième trimestre de 1957 (141 millions).

L'indice des prix à la consommation. — L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit le mouvement des prix des articles de consommation et services jouant un rôle important dans le budget des salariés, s'est inscrit à 182,8 (août 1939 = 100) à fin octobre 1958, marquant ainsi un léger recul de 0,1 % par rapport à son chiffre de fin septembre (182,9) ; mais, il est encore en augmentation de 1,3 % par rapport à celui de fin octobre 1957 (18,5).

Cette évolution tient surtout au fait que les prix des objets d'habillement, qui ont été nouvellement relevés durant le mois, sont en baisse, notamment en ce qui concerne les vêtements pour dames et messieurs, la laine et les bas de dames. Les prix des fruits à pépins ont encore baissé, tandis que ceux des œufs et du charbon marquaient un raffermissement saisonnier.

Les indices des six groupes de dépenses étaient les suivants à fin octobre 1958 : alimentation 198,8, chauffage et éclairage 149,5, habillement 222,3, nettoyage 213,0. Les indices des groupes loyers et « divers » ont été repris sans changement à 141 et 165,6.

Prestige de la montre suisse. — Certains affirment dans le pays que la montre suisse est désormais détrônée au profit de la production étrangère, ce qui donne à ses concurrents des slogans tout faits qu'il peut devenir difficile de combattre s'ils sont habilement exploités. En réalité, selon la plus récente statistique disponible, la production mondiale en 1956 fut de 81,5 millions de pièces et celle de la Suisse de 41 millions, soit 50 % tout comme auparavant, et non pas 33 % comme on l'affirmait récemment à tort. Entre 1937 et 1956, la production horlogère mondiale a augmenté de 70 % et celle de la Suisse de

69 % ; elle a donc gardé ses positions. Enfin, si l'on ne considère que les montres exportées dans les pays non producteurs, la Suisse tient un rang très honorable avec 85 %, tous les autres producteurs ensemble représentant 15 %.

Fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants. — Les nouveaux placements et les remplois de capitaux effectués au cours du troisième trimestre 1958 par le fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants se sont élevés à la somme de 65,8 millions de francs.

Au 30 septembre, la valeur portée en compte de l'ensemble des capitaux placés se monte à 4569,7 millions de francs. Cette somme se répartit entre les catégories suivantes d'emprunteurs, en millions de francs : Confédération 661,8 (661,8), cantons 719,2 (700,1), communes 591,2 (578,1), centrales des lettres de gage 1241,0 (1225,8), banques cantonales 777,0 (770,1), institutions de droit public 11,5 (11,5) et entreprises semi-publiques 568,0 (557,9).

Le rendement moyen des capitaux placés est de 3,16 %, comme à la fin du second trimestre.

L'indice des prix de gros à fin octobre. — L'indice des prix de gros, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés, ainsi que les principales matières premières et auxiliaires, s'est inscrit à 214,5 (août 1939 = 100) à fin octobre 1958. Les prix ont diversement évolué suivant les groupes de marchandises mais, en fin de compte, l'indice global s'est abaissé de 0,2 % par rapport au chiffre de 214,9 où il s'inscrivait à la fin du mois précédent.

Dans les produits alimentaires, des hausses de prix concernant principalement les œufs, les porcs, les pommes de terre de table et le copra, ont été contre-balancées par des baisses portant sur les veaux, les vaches, les taureaux, le café, le riz, le sucre, les fèves de cacao et les arachides. Dans le groupe des matières premières et auxiliaires, les baisses prédominent. Les prix ont notamment reculé pour la laine, le coton, la soie, le fil de lin belge et la houille, tandis qu'ils ont augmenté pour le cuivre, le plomb, le zinc, l'étain, les peaux et le caoutchouc brut. Dans les fourrages, à une baisse des prix des pommes de terre fourragères et du maïs s'opposent une légère hausse de ceux de l'orge fourragère et des tourteaux.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin : R. Steiner. Delémont
Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37